

Foire aux Questions sur le MRCC 2



1. Je vois une commission de suivi ou des frais de service pour la première fois sur mon relevé. Pourquoi?

La commission de suivi ou les frais de service qui figurent sur votre relevé de compte couvrent les éléments suivants :

- Les services de placement que vous fournit votre professionnel en placement de BMO en succursale, en ligne ou par téléphone.
- Des conseils financiers, des analyses du marché, des stratégies et recommandations de placement, entre autres, qui vous aident à atteindre vos objectifs financiers.

2. Est-ce la même chose que le ratio des frais de gestion (RFG)? Ou est-ce que ça s'ajoute au RFG?

Non, ces frais de service ne s'ajoutent pas au RFG; ils y sont plutôt intégrés. [Regardez cette vidéo](#) afin d'en savoir plus sur le RFG.

3. S'agit-il de nouveaux frais?

Non, la commission de suivi et les frais de service ne sont pas nouveaux; ils ont toujours fait partie du ratio des frais de gestion. Toutefois, ils seront désormais présentés différemment. À compter du 31 décembre 2016, votre relevé de placement de fin d'année de BMO Investissements Inc. indiquera le montant exact de la commission de suivi et des frais de service pour l'ensemble des placements détenus dans votre compte. Même si vous ne payez pas ces frais directement, ces renseignements vous offriront plus de précisions sur les frais associés aux fonds d'investissement que vous détenez.

$$\text{RFG} = \frac{\text{Frais annuels} + \text{charges annuelles}}{\text{Actif net moyen du fonds}}$$

4. Comment puis-je savoir quels frais sont intégrés aux fonds d'investissement que je détiens?

Chaque fonds d'investissement a un prospectus simplifié et un Aperçu du fonds qui y sont associés et qui fournissent des renseignements pertinents sur les charges du fonds, y compris le ratio des frais de gestion. L'Aperçu du fonds fournit également des renseignements sur la commission de suivi ainsi que sur les frais de service.

À compter du 31 décembre 2016, votre relevé de placement de fin d'année de BMO Investissements Inc. indiquera le montant exact de la commission de suivi et des frais de service pour l'ensemble des placements détenus dans votre compte.

Conseil

[Regardez cette vidéo](#) afin d'en savoir plus sur le RFG.

5. Pourquoi certains types de fonds d'investissement ont-ils un ratio des frais de gestion (RFG) plus élevé?

Le RFG varie selon le type de fonds d'investissement. Les fonds d'obligations et du marché monétaire ont généralement un RFG plus bas que les fonds d'actions, car ces derniers nécessitent plus de recherches et d'analyses pour sélectionner les titres et leur gestion est en général plus active.

Les fonds internationaux et mondiaux sont dotés d'un univers de placement plus vaste qui nécessite plus de recherches que les fonds nationaux, et ils peuvent faire l'objet de frais administratifs plus importants. Par conséquent, leur RFG est généralement plus élevé.

6. Comment puis-je réduire le montant de la commission de suivi et des frais de service?

Étant donné que le ratio des frais de gestion (RFG) des fonds d'investissement comprend la commission de suivi et les frais service, il est important de le passer en revue, ainsi que la structure et le rendement du fonds, pour déterminer comment ce dernier peut vous aider à atteindre vos objectifs à long terme. Un professionnel en placement de BMO peut vous aider à passer en revue le RFG des différents fonds d'investissement de BMO et des autres options de placement, et vous aider à faire les choix qui répondent le mieux à vos besoins.

7. Paierai-je des frais si j'achète des fonds d'investissement en ligne?

Oui. Un ratio des frais de gestion s'appliquera toujours, peu importe le moyen que vous utilisez pour acheter des fonds d'investissement (en succursale ou en ligne).

Si vous préférez acheter des fonds d'investissement en ligne, BMO offre deux services de placement en ligne pour vous aider à cette fin :

- 1) ConseilDirect de BMO Ligne d'action
- 2) Placements autogérés de BMO Ligne d'action

Veillez parler à votre professionnel en placement de BMO pour savoir lequel de ces services vous convient.

8. La commission de suivi et les frais de service sont-ils déductibles du revenu imposable?

La commission de suivi et les frais de service ne sont pas déductibles du revenu imposable lorsqu'ils sont intégrés au fonds d'investissement.

9. Où puis-je trouver plus de renseignements sur les frais des fonds d'investissement?

Nous avons pris l'engagement de vous fournir plus de précisions sur les frais relatifs aux fonds d'investissement afin que vous puissiez prendre des décisions judicieuses en ce qui a trait à vos placements. Parlez à un professionnel en placement de BMO ou visitez bmo.com/bonpoumoi pour visionner une courte vidéo sur les frais des fonds d'investissement. Vous pouvez également consulter notre fiche-conseils pratique pour en savoir plus.

Conseil

Un professionnel en placement de BMO peut vous aider à passer en revue le RFG des différents fonds d'investissement de BMO et des autres options de placement.

Nous joindre
1-800-665-7700

En savoir plus
bmo.com/bonpoumoi